

Réf : TEC/CS/PH/GD/2023 - 22306

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION D'ESPACE PUBLIC

VU la demande en date du 31 août 2023 de l'association LIONS CLUB TOULOUSE ESCALQUENS - représentée par M. Bernard FEYFANT, demande l' **AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC** (Place de l'Enclos, Parking Salle des Fêtes/Gymnase, Chemin du Petit Bois et Champs de Foire, suivant plan ci-joint) :

DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023
dans le cadre du vide grenier

VU Le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU le règlement général de voirie du 20/01/2000 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation.

L'association LIONS CLUB TOULOUSE ESCALQUENS est autorisée à utiliser l'espace public énoncé dans sa demande et conformément au plan ci-joint.

A charge pour l'association LIONS CLUB TOULOUSE ESCALQUENS de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Prescriptions techniques particulières.

- Nettoyage des abords en fin d'utilisation.

ARTICLE 3 – Responsabilité.

- Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Fait à ESCALQUENS, Le 11 septembre 2023.

Pour le Maire et par délégation
en référence à l'arrêté N°: 2021-195 du 19 octobre 2021
L'Adjoint au Maire
Guy DESBONNET

DIFFUSIONS : - Le bénéficiaire pour attribution
- La Commune d'Escalquens pour attribution



VIDE GRENIER

ORGANISÉ PAR LE LIONS CLUB INTERNATIONAL TOULOUSE ESCALQUENS

DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023

